



Partage des biens enfant majeur-enfant mineur

Par **HUG78**, le **14/05/2016** à **09:39**

Mon père est décédé il y a deux mois sans laisser de testament. Il n'était pas marié ni pacsé avec ma mère, ni avec la mère de mon demi-frère, mineur. Je suis pour ma part majeur. Mon père n'avait pas de biens immobiliers ou autres, il ne laisse que quelques meubles de brocante, quelques bibelots de décoration et livres, sans valeur autre que sentimentale.

Il était séparé de la mère de mon demi-frère depuis 2 ans lorsqu'il est décédé.

J'ai organisé seul le déménagement de l'appartement qu'il occupait et ai trouvé une cave pour entreposer ses affaires en attendant de trouver une solution de partage. J'ai également fait un inventaire.

Aujourd'hui, la mère de mon demi-frère exige la moitié des affaires immédiatement, sous prétexte qu'elle est sa représentante légale, que c'est elle qui décide pour lui, et qu'ils avaient chiné ces objets ensemble quand ils vivaient avec mon père.

Sans m'en parler, elle a décidé d'offrir certains objets alors qu'aucun accord n' a été encore convenu. Elle ne veut que ce qui l'intéresse elle.

Comment protéger mon demi-frère? Je ne pense pas qu'elle agisse vraiment dans son intérêt. Quels sont les droits de ma « belle-mère » sur l'héritage de mon demi-frère? Elle refuse de faire intervenir un juge aux affaires familiales. Je ne lui fait pas confiance.

Merci pour votre réponse.